



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

MASTER 2 DROIT PRIVÉ PARCOURS PROTECTION DE L'ENFANCE (FORMATION CONTINUE)

2026-2027

Direction : Carole [HARDOUIN-LE GOFF](#)

Diplôme délivré :

Master

Durée des études :

Sur un an

Modalités

d'enseignement :

Formation continue

[> Plus de détail sur la formation](#)

ADMISSIONS

[> Plus de détail sur la formation](#)

ORGANISATION DE LA FORMATION

[> Plus de détail sur la formation](#)

CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Un contrôle continu sera mis en place tout au long de l'année dans les différents modules enseignés (Excepté les modules 1 et 6), dont la forme sera déterminée par l'enseignant (QCM, note de participation orale, interrogation écrite...). Ce contrôle continu sera noté sur 40 (chaque module donne lieu à un contrôle continu sur 10, à raison de 4 modules, ce qui fait un total de **40** pour le contrôle continu).

Le **module 2** donnera lieu, pour chaque matière juridique, à une épreuve écrite d'évaluation d'une durée de 2 heures notée sur **20**.

Les modules 3 et 4 seront sanctionnés par un cas pratique d'une durée de 2 heures noté sur **20** (rédaction d'un rapport d'évaluation d'une situation préoccupante préconisant des actions nécessaires à la protection de l'enfant devant être proposées soit au juge pour enfant, soit au juge aux affaires familiales, soit au responsable administratif de l'ASE voire une qualification pénale suggérée au procureur de la république).

Le mémoire professionnel, lequel donnera lieu à une soutenance, sera noté sur **20**.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@assas-universite.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

L'admission est prononcée après délibération du jury. Elle est assortie des mentions « assez bien », « bien » et « très bien », pour les candidats dont la moyenne atteint respectivement 13/20, 15/20 et 17/20. Sont admis les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 80 sur 160 à l'issue de l'ensemble des épreuves. Une défaillance du candidat à l'une des épreuves entraîne son ajournement sauf décision spéciale du jury.

CONTACT

[> Plus de détail sur la formation](#)

PLUS D'INFORMATIONS

<https://caed.u-paris2.fr/fr/master-2-droit-prive-parcours-protection-lenfance-formation-continue>